Procès-verbal assemblée générale du vendredi 30 octobre 2026 à 18H
Salle André Beaudran 32300 MIRANDE

Nombre de membres du comité syndical : 92 Quorum : 47
Etaient présents : 56 délégués convoqués par mail le 20 octobre 2026.
Délégués absents excusés et représentés :
M. Gérard FORGUES délégué titulaire de MIRANDE représenté par Mme Sandrine RONCERAY, suppléante
M. Michel BRONNER et Mme Aurélie DUPREZ délégués de MONTESQUIOU
M. Jean-Luc MEILLON délégué titulaire de MARCIAC représenté par M. Christophe PESANDO, suppléant
Mmes Valérie CHÉCHAN et VALENTIN Laurence déléguées de BASSOUES
M. Patrick FOURQUET délégué titulaire de BECCAS représenté par Mme Christiane CAZAUX, suppléante
Mme Michèle NAVARRE déléguée titulaire d'ESTIPOUY
Mme Karine MENDOUSSE déléguée titulaire de TILLAC représentée par M. Grégory MATHON, suppléant
Mrs Anthony TROQUENET et Eric THORE délégués de SAMARAN
Mme Patricia RISSE déléguée titulaire de ARMOUS-ET-CAU
Mmes Audrey DOSSAT et Céline CONANGLE déléguées de CUÉLAS
Mrs Patrick COUGET et Patrick ESCUDÉ délégués de SAINT-MAUR-SOULÈS
Mme Muriel LARRIEU déléguée titulaire de LAAS.

Ont donné procuration (3) : M. Michel BRONNER à Mme Sonia FAVARIN, déléguée titulaire de CASTELNAU-D'ANGLÈS
Mme Valérie CHÉCHAN à M. Claude DESANGLES, délégué titulaire de SAINT-CHRISTAUD
Mme Audrey DOSSAT à Mme Isabelle PIQUE, déléguée titulaire de SAINT-OST.

Etaient conviés : M. Clément FRÉZET Sous-Préfet de l'arrondissement de Mirande, les Présidents des cinq communautés de communes, les Maires des communes membres, M. Jean-Sébastien MASSENEZ Directeur Général des Services de Trigone et M. Gérard LALANNE Directeur Adjoint du bureau d'étude Ing.c à Auch.

Invités absents excusés :
M. Antoine MENDES, Président de la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne représenté par M. Claude DESANGLES, Vice-Président
Mme Sylvie LAHILLE, Maire de LABÉJAN
M. Cyril COTONAT, Maire de LADEVÈZE-RIVIÈRE
M. David TUGAYÉ, Maire de LAGUIAN-MAZOUS
M. Jean-Loup ARENOU, Maire de MIÉLAN
M. Matthieu MOURA, Maire de VILLECOMTAL/ARROS.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PIQUE déléguée titulaire de SAINT-OST.

Monsieur le Président déclare ouverte la séance et remercie les membres présents à cette réunion. Il rappelle l'ordre du jour.

1. Délibérations

** Commission d'appel d'offres (CAO) : Elle est composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. La durée de l'élection d'une CAO est calée sur celle du mandat de ses membres. Le renouvellement général des Comités Syndicaux impose donc son renouvellement.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

** Règlement intérieur : Ce document a été transmis avec la convocation.
La Loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, d'établir un règlement intérieur. Ce règlement intérieur doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

** Décision modificative N° 1 : Il convient d'augmenter le montant prévu pour un titre antérieur à annuler à l'article 673.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

** Modification du tableau des emplois au 01/08/2026 :
Monsieur le Président informe l'assemblée des effectifs du personnel au 01/08/2026
Service administratif : 1 agent à plein temps,
Service technique : 1 Responsable et 4 agents à plein temps (dont 1 CDI) et 1 agent à temps non complet (CDD).
Un agent de maîtrise principal, chauffeur, est à la retraite depuis le 01/08/2026.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

** Approbation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Ce document a été transmis avec la convocation.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

** Désignation d'un référent déontologue de l'élu local à prévoir pour ce nouveau mandat.

Le référent déontologue des élus répond aux questions relatives à la prévention des conflits d'intérêts dans l'exercice du mandat de l'élu ou dans la prise de décisions par la collectivité. Un décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit. Il impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

Cette mission est rattachée au service « Bureau d'information et de documentation (BInDoc) » du centre de gestion. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Vu la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l'élu local par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers et sa proposition de 3 experts :

- Mme Caroline REGNIER (Magistrate, Cour Administrative d'Appel de DOUAI)
- Mme Marianne DUCHESNE (Magistrate, Tribunal Administratif de PAU)
- M. Michel NADAL (Retraité, Ancien Directeur Général des Services)

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

** Modification R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1er janvier 2027 (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : I.F.S.E. et éventuellement le Complément Indemnitaire Annuel : C.I.A.).

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial (CST du Centre de Gestion) du 15 septembre 2026 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité à compter du 01/01/2027,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'actualiser les montants annuels qui seront accordés au personnel du SMCD du secteur SUD à compter du 1er janvier 2027.

Vote des membres du Comité Syndical : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

2. Questions diverses.

Monsieur le Président rappelle la mise en place des points d'apport volontaire sur les 92 communes qui permet le dépôt des déchets à tout moment par les usagers et la collecte des déchets ménagers par un chauffeur de la SPL Trigone avec un camion-grue depuis janvier 2025 sur le territoire. Moins d'incivilités sont constatées sur les communes depuis le nouveau mode de collecte. Le nettoyage des colonnes a commencé en 2025 puis en 2026 pour les colonnes destinées au dépôt des ordures ménagères. Le planning 2027 est en cours et concernera tous les flux (ordures ménagères résiduelles / emballages recyclables / verre ménager).

Les réajustements des points d'apport volontaire des déchets ménagers arrivent à terme pour quelques communes concernées. Ils devraient être achevés cette année.

Le journal d'informations sur la mise en place de ces points pourra se réaliser certainement en 2027.
Il est suggéré de prévoir intra-muros en plus du format papier pour communiquer.
Des renseignements sont mis à disposition sur le site www.smcd-sud.fr (planning des tournées de collecte, revue de presse …).

L'animatrice de tri et de prévention des déchets mise à disposition par le syndicat mixte du Gers TRIGONE est arrivée le 12 mai 2026 pour un mi-temps au SMCD. Marine COLLARD propose de venir dans vos communes pour amener des kits composteurs individuels, une fois par an. Démarche déjà effectuée dans des communes du territoire.

Suit le repas de fin d'année avec les Maires et Délégués.

La séance est levée à 19H35
Mirande, le 2 novembre 2026
Le Président, Francis DUPOUEY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DECHETS DU SECTEUR SUD
4 Bld de l'ancienne voie ferrée
32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 72 90
Fax : 05 62 66 54 28
smcd.sud@wanadoo.fr